BON DE COMMANDE

Objet : ACHAT DE PETIT OUTILLAGE

TERMES DE REFERENCE

1. Consistance et finalité de la prestation :

Le présent descriptif technique a pour objet de définir les spécifications techniques minimales du petit outillage à main, électroportatif, de mesure et de maintenance destiné aux équipes techniques de la Division des Systèmes d'Information et de Communication (DSIC) chargées de la maintenance du parc informatique, de l'infrastructure réseau (cuivre/fibre), de la téléphonie, de la vidéosurveillance et des locaux techniques de la Préfecture d'Arrondissement Hay Hassani.

2. Exigences générales et qualité des fournitures (Clause anti-contrefaçon / anti-générique) :

*État du matériel : L'ensemble des articles livrés doit être rigoureusement neuf, de première main, de qualité professionnelle (usage intensif), exempt de tout défaut de fabrication ou d'usure, et livré dans son emballage d'origine scellé portant la marque du fabricant et la référence commerciale exacte.

*Exclusion des produits non conformes : Tout matériel de qualité médiocre (« no-name » sans marque identifiable, copies/contrefaçons, plastiques cassants ou aciers non traités) sera systématiquement rejeté lors de la réception.

3. Conformité aux normes de sécurité :

*L'outillage à main, électroportatif et de mesure doit être strictement conforme aux normes de sécurité internationales en vigueur :

- Marquage CE obligatoire pour les équipements électriques et électroniques ;
- Norme IEC/EN 60900 (certification VDE 1000V) gravée sur les outils isolés (tournevis et pinces) ;
- Norme IEC 61010-1 (catégorie de surtension CAT III 600V minimum) pour les multimètres et testeurs de tension ;

- Normes de protection ESD (IEC 61340) pour les équipements antistatiques (bracelets, pinces brucelles, pinceaux, leviers).

4. Neutralité technique et équivalence :

Conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur (Décret n° 2-22-431), les caractéristiques techniques mentionnées dans le bordereau des prix constituent des exigences minimales. Tout article présentant des caractéristiques techniques équivalentes ou supérieures sera accepté, sous réserve de la validation de sa fiche technique.

5. Documentation technique, livraison et réception :

*Fiches techniques : Le prestataire est tenu de fournir, à l'appui de son devis ou au plus tard avant la livraison, les fiches techniques détaillées (ou catalogues constructeurs) permettant de vérifier la conformité de chaque article aux spécifications exigées.

*Délai et lieu de livraison : La livraison doit être effectuée en une seule fois, franco de port et d'emballage, au siège de la Préfecture (magasin / DSIC), dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification du Bon de Commande.

*Réception quantitative et qualitative : La réception ne sera prononcée qu'après vérification contradictoire complète (comptage des pièces dans chaque coffret, contrôle de la présence des piles/chargeurs/accessoires et tests de fonctionnement des appareils électriques et de mesure).

6. Garantie constructeur :

Les équipements électroportatifs (perceuse-visseuse sans fil 18V, tournevis sans fil 3,6V, souffleur d'air électrique, décapeur thermique, fer à souder) ainsi que les appareils de mesure et de test (multimètre numérique, testeur de tension stylo, testeur de câbles réseau) doivent bénéficier d'une garantie constructeur minimale d'un (01) an contre tout vice de fabrication, pièces et main-d'œuvre comprises.

ROYAUME DU MAROC
Préfecture
d'Arrondissement
Hay Hassani
MINISTERE DE L'INTERIEUR